

29 septembre 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES**

(Euronext Paris)

Par courrier du 29 septembre 2008, la société Amber Master Fund (Cayman) SPC (1) (P.O. Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 septembre 2008, par suite d'une cession d'actions FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES hors marché, les seuils de 20% et 15% du capital et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES et ne plus détenir aucune action FERMIERE DU CASINO MUNICIPAL DE CANNES.

---

(1) La gestion d'Amber Master Fund (Cayman) SPC a été confiée à un "investment manager", Amber Capital LP, "limited partnership" de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) contrôlé par MM. Joseph Oughourlian et Michel Brogard.